

Nombre de membres composant le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	39
Absent.e.s	6

Délibération n°2022-03-11-DGS

Vœu pour garantir l'accès à l'énergie

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, **dix-sept mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. BERTRAND	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT que l'accès à l'énergie est indispensable à chaque foyer et permet de se nourrir, de se chauffer, de pouvoir apprendre dans de bonnes conditions, de vivre dignement... Elle est nécessaire partout, elle est vitale.

CONSIDERANT la hausse considérable des prix de l'énergie venant impacter durablement le pouvoir d'achat des habitant.e.s de notre commune et plus largement de tout le pays alors même que 13 millions de personnes souffrent déjà de la précarité énergétique, depuis plusieurs mois,

CONSIDERANT que la politique énergétique de notre pays, déjà hasardeuse, est mise en tension par la guerre qui fait rage à l'est du continent. La dépendance de l'Europe au gaz russe va bousculer significativement les prix de l'énergie et pose encore une fois la question de la souveraineté énergétique et économique de notre pays. Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a lui-même déclaré : "rien ne serait plus dangereux que de dépendre durablement d'un autre pays pour un bien aussi essentiel que l'énergie".

CONSIDERANT que le changement de cap de notre politique énergétique est nécessaire. Si la France importe 99% de son gaz, elle détient le premier producteur d'électricité en France et en Europe, deuxième producteur mondial : EDF. Cette entreprise publique fournit sur l'ensemble du territoire français une énergie à un prix identique à tou.tes les habitant.es, à toutes les entreprises, à toutes les collectivités, qu'ils ou elles soient situés en zones urbaines, rurales ou en outre-mer. Mais aujourd'hui, cette garantie, tout comme l'indépendance énergétique de notre pays, sont menacées par la privatisation du secteur de l'énergie.

CONSIDERANT qu'en 2021, le projet Hercule, impulsé par la Commission européenne et le Gouvernement, prévoyait de soumettre complètement l'électricité aux lois du marché et de la concurrence. Ce projet conduisait au démantèlement de l'entreprise en offrant les secteurs les plus rentables à des groupes privés, et aurait sonné le glas d'un des derniers services publics de notre pays. Fort heureusement, devant les nombreuses oppositions constituées, ce projet a été mis de côté. Cependant, l'avenir d'EDF demeure incertain et, dans cette période d'incertitude, les prix à l'usager s'envolent.

CONSIDERANT que dans le contexte actuel d'envolée des prix de l'énergie sur le marché mondial, EDF est sommé de vendre à ses concurrents-distributeurs 40 % de sa production à prix bradé : 42€ le mégawattheure, soit six fois en dessous des prix du marché, pour satisfaire l'idéologie de la concurrence. Une absurdité complète qui remet gravement en cause l'indépendance énergétique française et est à la source de l'explosion des prix de l'électricité.

CONSIDERANT que cette obligation de vente inéquitable constitue une concurrence faussée et freine les investissements nécessaires à la transition écologique. Conséquence : les prix au particulier s'envolent !

CONSIDERANT que la Loi de Finances pour 2022 organise une nouvelle hausse « limitée » à 4 % des tarifs de base, soit + 38€ par an pour un foyer moyen. L'évolution des prix du marché aurait dû conduire à une hausse de 44 %. La « limitation » à 4 % génère un manque à gagner pour EDF. Aussi la même Loi de Finances prévoit, en 2023, une augmentation de rattrapage par Arrêté ministériel. Cette hausse, l'an prochain, pourrait donc être de 40 %, soit +300€ par an pour un foyer moyen.

CONSIDERANT que les citoyen.nes mais aussi les collectivités territoriales, l'ensemble des structures publiques et parapubliques, ainsi que les entreprises, sont particulièrement concernées par cette progression vertigineuse des tarifs. Elle intervient dans un contexte où la crise sanitaire et ses effets économiques ont déjà fragilisé de nombreux ménages et entreprises, rendant les capacités d'absorptions très inégales. Pour les collectivités locales, les augmentations de coût de fourniture d'énergie s'échelonnent de 30 à 300 %, mettant en danger les équilibres budgétaires et pesant lourdement sur la fiscalité locale.

CONSIDERANT que l'énergie ne doit pas être source de tension entre les peuples, mais une force justement répartie pour vivre bien et mieux. En parallèle, le secteur énergétique est à la jonction des enjeux écologiques, mais également d'égalité républicaine et de conception de la politique industrielle de la France et d'aménagement du territoire. Ces enjeux sont intimement liés à l'intérêt général, et doivent donc être placés sous le contrôle de la puissance publique. Dans ce contexte, l'enjeu d'une renationalisation complète d'EDF et d'un retour plein à l'indépendance énergétique revêt en effet un caractère impérieux.

APRES EN AVOIR DEBATTU,

A L'UNANIMITÉ

Par 33 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme MARTINEZ

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS *ne prennent pas part aux votes*

Le Conseil municipal émet le vœu et indique au gouvernement que:

- soit réalisé un bilan indépendant de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie ;
- soit garanti un accès égal à l'énergie pour chaque foyer dans le cadre d'un service public dédié ;
- il y ait un retour au Tarif Réglementé de Vente pour les collectivités locales ;
- il y ait une TVA réduite sur les biens de première nécessité ;
- il y ait la garantie d'un service public de l'énergie libéré des contraintes du marché et de la spéculation.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire




Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
Le 22 MAR 2022
Publication
Le 22 MAR 2022
Notification
Le
Certifié exécutoire
Le Maire,




